



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU BAS-RHIN

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

Strasbourg, le 7 juillet 2020

Service Agriculture

Unité Foncier Agricole

Affaire suivie par : Michèle POINOT-SANTERRE
Courriel : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Téléphone : 03 88 88 91 59
Télécopie : 03 88 88 91 40

Destinataires
In fine

Objet : Contrôle des Structures 67200018
PJ : publicité du 3 juillet 2020

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du contrôle des structures, en vertu des articles L331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, **une ou plusieurs demandes d'autorisation préalable d'exploiter un fonds agricole** ont été déposées auprès de mes services.

Le détail de ces demandes est repris dans le tableau ci-joint.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage des informations concernant votre commune dans votre mairie pendant une durée de 1 mois, sur vos panneaux d'affichage et éventuellement votre site internet.

Cette publicité, effectuée en vertu des articles L331-3, R331-4 et D331-4-1 du code rural et de la pêche maritime, doit permettre aux autres agriculteurs exploitant sur votre commune d'être informés de la démarche en cours et, s'ils sont intéressés, de déposer eux-mêmes une candidature.

À l'issue de la période d'affichage, je vous remercie de bien vouloir me retourner le certificat d'affichage ci-joint mentionnant la date de début et la date de fin d'affichage par le moyen de votre choix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la Cheffe du Service Agriculture
La responsable de l'Unité Foncier Agricole

Cécile ALPY

Liste des mairies :

Engwiller
Gumbrechtshoffen
Kindwiller
Reichshoffen
Uhrwiller